

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint-Laurent Blangy, le 9 octobre 2007

Réponse au CNSA* et à l'intersyndicale AMUF/CGT

W
S
Q
I
Z
D
M
M
O
C

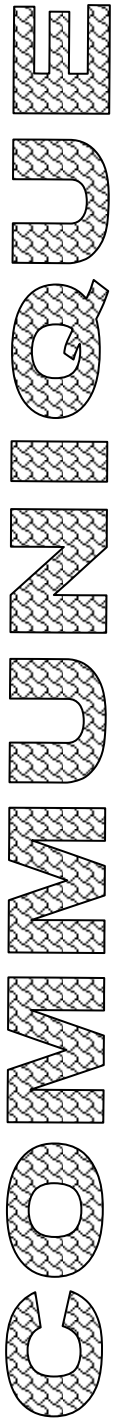
Depuis le congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et l'intervention de son Président sur le secours à personne, les passions se sont déchainées et les communiqués pleuvent de toutes parts. On a donc pu voir et lire tout et son contraire depuis une semaine, jusqu'à un médecin du SAMU de Lille qui proposait le plus sérieusement du monde de peindre les ambulances rouges en blanc.

Nous pouvons entendre les positions de chacun mais nous n'accepterons jamais la désinformation et le mensonge, pas plus que la remise en cause de la compétence des sapeurs-pompiers et de leur métier.

Dans un communiqué à l'AFP, la Chambre Nationale des Services d'Ambulances, nous accuse de : « *vouloir considérer et traiter l'urgence médicale comme un simple trouble à l'ordre public* », ce qui est insultant et dégradant pour tous les sapeurs-pompiers qui font de l'urgence leur quotidien et le service au public leur sacerdoce ; surtout venant d'un organisme défendant des intérêts privés et financiers dont la représentativité n'est pas connue.

Mais, le plus abjecte est que Monsieur BOCCARD, Président de cette chambre, ose accuser les sapeurs-pompiers de coûter de l'argent à la sécurité sociale ! Si en effet, les SDIS touchent une indemnisation prise sur les budgets hospitaliers, ce n'est que dans le cadre et uniquement dans le cadre de missions qui ne sont pas de leur domaine de compétence, c'est-à-dire du transport sanitaire qui incombe aux sociétés d'ambulances privées. Monsieur BOCCARD « oublie » donc de dire que cette indemnisation n'intervient que lorsque les services d'ambulances ne sont pas capables d'effectuer leurs missions. On appelle cela des « transports par carence ». Il n'est pas inutile de rappeler que la sécurité sociale et les mutuelles remboursent les transports des ambulances privées et le coût est certainement bien plus important.

En dehors de ces basses manières qui n'honorent pas la CNSA, un autre communiqué est paru le même jour, celui d'une intersyndicale entre l'AMUF et la CGT. Bien que nous soyons en accord avec le constat qu'elle fait de la situation nous ne pouvons qu'émettre des réserves quant à la mise en place d'un système d'ambulances publiques à la disposition des SAMU, qui, s'il signifie la mise en place d'un nouveau service public pour le secours à personne, engendrerait un surcoût énorme, alors que les moyens matériels et humains existent déjà au sein des SDIS.



Plutôt que de réinventer de nouvelles structures qui existent déjà, de se battre pour garder ou récupérer des missions que l'on ne peut assurer, nous pensons qu'il faut impérativement et rapidement consolider l'existant en améliorant l'interopérabilité entre les services SAMU/SDIS, renforcer les SSSM et se tourner vers des formations plus techniques dans le domaine de l'urgence pour les sapeurs pompiers.

La survie de notre service public et surtout la qualité du service rendu à la population est plus importante que de vaines et exténuantes querelles, même si cela doit entamer les tendances hégémoniques des uns et l'orgueil des autres.

* Les citoyens et contribuables ne supportent plus les luttes coûteuses et inutiles entre services publics.